

Les envoyés de mission près les Côtes-de-Brest et Lorient témoignent de la découverte de six tableaux de maîtres italiens qui sont offerts à la République, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Les envoyés de mission près les Côtes-de-Brest et Lorient témoignent de la découverte de six tableaux de maîtres italiens qui sont offerts à la République, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 129;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17588_t1_0129_0000_12

Fichier pdf généré le 07/10/2019

ce qu'il est tombé, avec ses infâmes complices, sous le glaive de la vengeance nationale (14).

[Les juges du tribunal de district de Villefort à la Convention nationale, du 1^{er} fructidor an II] (15)

Citoyens représentants,

En apprenant l'horrible conspiration conçue par les Robespierre, les St Just, les Couthon, et leurs complices, contre la république en général et la Convention nationale en particulier, l'indignation dont nous avons été saisis, n'a été égalée que par notre satisfaction d'apprendre en même temps qu'un grand nombre de ces êtres abominables ont déjà expié sur l'échafaud, la noirceur de leurs attentats, et que les autres ne tardèrent pas à subir la même peine.

Jusques ici, nous avons regardé les infâmes Robespierre et leurs vils compagnons, comme des bons et véritables républicains et cependant, ils n'étoient que des traîtres, des scélérats qui avoient formé le projet infernal d'égorger la Convention et de dissoudre la République, après l'avoir couverte de deuil; mais la providence, qui veille sur l'une et sur l'autre, n'a pas permis que ces monstres, ayant consommé leurs complots parricides; votre oeil pénétrant auquel rien n'échappe, les a décelés à travers les ténèbres dans lesquelles ils étoient enveloppés. Aussitôt, citoyens représentants, vous les avez déjoués, et encore une fois vous avez sauvé la patrie; nous entendons d'ici en-hors (?), que tous les tribunaux, toutes les autorités constituées, qui ont l'avantage d'être à portée du lieu de vos séances, citoyens représentants, ne se contentent pas d'aller vous exprimer leurs sentiments de félicitation et de reconnaissance, en vous protestant de leur dévouement sans bornes, ils jurent encore qu'ils seront toujours prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la sûreté de vos personnes et l'exécution de la loi; ce même serment nous le faisons, citoyens représentants, et nous n'avancions rien de trop en disant que nul autre ne sera plus religieusement observé que celui ci.

TEISSIER, *président,*
et cinq autres signatures.

9

La municipalité de Vernioz, département de l'Isère, manifeste les mêmes sentiments, et demande que la Convention consacre par une fête nationale et civique

la journée à jamais mémorable du 9 thermidor.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (16).

10

La Convention renvoie au comité de Sûreté générale une adresse des membres du directoire et de l'agent national du district de Limoux, département de l'Aude, qui se plaignent que l'aristocratie et le fanatisme se rallient au modérantisme destructeur, et tendent à imprimer à l'esprit public un mouvement rétrograde (17).

11

La société populaire des Sables [d'Olonne], département de la Vendée, félicite la Convention nationale sur l'établissement de la commission chargée de rédiger un code méthodique de lois uniformes, et l'invite à accélérer ce travail si important au salut et à la prospérité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Législation (18).

12

Les représentants du peuple près les Côtes-de-Brest et Lorient écrivent que le citoyen Hue, peintre des ports de la République, a trouvé, à bord des prises faites par les vaisseaux de la République, six tableaux, chefs-d'oeuvre de différents maîtres d'Italie. Les deux premiers sont de superbes paysages de Gaspard Poussin; le troisième, représentant Jésus à table avec les pèlerins d'Emmaüs, est de Titien; le quatrième est le massacre d'Étienne; le cinquième, une tête de Vierge par Raphaël; et le sixième, une ange tenant une fleur. Ces braves marins, dont ils sont la propriété, en font offrande à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (19).

(14) P.-V., XLVII, 147-148.

(15) C 321, pl. 1347, p. 3, reçue le 13 vendémiaire an III.

(16) P.-V., XLVII, 148.

(17) P.-V., XLVII, 148.

(18) P.-V., XLVII, 148.

(19) P.-V., XLVII, 148-149. *J. Fr.*, n° 749; *M.U.*, XLIV, 360; *Rép.*, n° 24.